



Pôle Accompagnement  
social & Habitat

Offre de Service aux Allocataires

Rennes, le 17 avril 2020

## Pôle Accompagnement Social et Habitat

Dossier suivi par :  
Isabelle ANDRIES-SALOMEZ  
☎ 02.56.01.14.73  
E-mail : isabelle.andries-salomez  
@cafrennes.cnafmail.fr

### Objet : Actualité COVID19

Bonjour,

La France est actuellement confrontée à une crise sanitaire sans précédent qui frappe en première ligne les plus fragiles.

Le contexte du Covid-19 oblige ainsi la branche Famille à reconsidérer sa doctrine en matière d'attribution des aides financières individuelles pour pouvoir être en capacité d'apporter de manière urgente un soutien financier aux familles identifiées en détresse.

Ainsi, des aides financières d'urgence vont être mobilisées par l'ensemble des CAF en réponse aux impacts du Covid-19 sur les familles, qui peuvent se retrouver du fait du contexte sanitaire et économique en difficulté pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires en particulier alimentaires.

Conscient de l'urgence de ces situations, la CAF d'Ille-et-Vilaine a décidé l'octroi d'une aide financière exceptionnelle COVID sur évaluation du travailleur social CAF, se déclinant en complémentarité des actions des partenaires et de l'aide gouvernementale de solidarité versée mi-mai aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS et aux familles bénéficiaires des aides personnelles au logement.

Les aides financières exceptionnelles COVID s'adressent aux allocataires dont le QF ne dépasse pas 650€, assumant la charge d'au moins un enfant ou plus, ceux pour qui une grossesse est en cours, ou pour les parents non gardiens ayant un ou plusieurs enfants au domicile. Le travailleur social de la CAF évalue la situation. Si les critères sont respectés, il peut débloquer une aide de 300€ pour un allocataire ayant 1 à 2 enfants à charge et 500€ pour 3 enfants et plus. Les familles ou les services sociaux peuvent potentiellement contacter le service social de la CAF selon les modalités ci-dessous. Le travailleur social de la CAF recontacte la famille ou le travailleur social à l'origine du signalement.

Le Service d'accompagnement social de la CAF est joignable par tel : 02.56.01.14.86 ou par mail : [accompagnement-social@cafrennes.cnafmail.fr](mailto:accompagnement-social@cafrennes.cnafmail.fr)  
Le site internet de la Caf est également mis à jour pour vous informer : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-d-ille-et-vilaine/accueil>

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle ANDRIES-SALOMEZ  
Responsable du Pôle Accompagnement Social et Habitat